



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des éleveurs caprins et ovins face au covid-19

Question écrite n° 28595

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des éleveurs caprins et ovins dans le contexte de la crise épidémique du covid-19. Ces derniers sont en effet fortement affectés par les conséquences de la crise sanitaire. Leurs exploitations dépendent très fortement des fêtes de Pâques, puisque c'est à cette période de l'année que la viande d'agneaux et de chevreaux français est la plus consommée. C'est plus particulièrement le cas cette année puisque la période pascale est au carrefour des différentes fêtes religieuses, qui s'accompagnent de la consommation de telles viandes : Pâques juive, catholique, orthodoxe et début du Ramadan. 60 % des chevreaux sont ainsi mis sur le marché au cours de ces deux mois de fêtes, qui correspondent à la période du confinement. Pour ces exploitations, il y a donc eu peu de ventes au cours des derniers mois et ces entreprises agricoles ne disposent que d'une très faible trésorerie. Les abattoirs ont en outre dû fermer leurs portes du fait des consignes sanitaires. Les interprofessions ovines et caprines ont mis en place un plan d'actions afin de valoriser la viande d'agneau et de chevreau. Une stratégie de communication a également été mise en place par les producteurs. Ces filières ovine et caprine sont indispensables pour la vie de certains territoires ruraux et pour l'entretien de zones particulièrement difficiles. Elles produisent une viande de qualité, qui fait partie du patrimoine gastronomique français. Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de soutenir les éleveurs confrontés aux conséquences désastreuses du confinement sur leur activité.

Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle a des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires. Les mesures de confinement ont notamment engendré de fortes inquiétudes s'agissant des viandes d'agneau et de chevreau, traditionnellement consommées lors des fêtes de Pâques et en période de Ramadan, avec la fermeture de la majorité des opérateurs du secteur de la restauration hors domicile et d'un nombre important de marchés, et l'orientation des achats alimentaires des ménages en grande distribution vers des produits de première nécessité au détriment des achats festifs. Il convient de saluer les efforts entrepris par les enseignes de la grande distribution et la boucherie artisanale pour maintenir la diversité des produits proposés aux consommateurs et mettre en avant les viandes d'agneau et de chevreau françaises. De même, les ventes à la ferme et le développement de nouveaux circuits de commercialisation (drive...) ont permis de trouver localement des solutions pour écouler les produits. L'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes a également réalisé une campagne de promotion de l'agneau en amont des fêtes de Pâques, qui a largement contribué à limiter l'impact du confinement sur ce marché. La mobilisation des filières agneau et chevreau a permis de maintenir un niveau d'abattages suffisant pour éviter l'engorgement du marché. In fine, si la consommation d'agneau français s'est montrée relativement dynamique, la baisse de la consommation de viande de chevreau a nécessité en revanche le recours partiel au stockage en congélation. Dans le contexte actuel marqué par l'épidémie de covid-19, le Gouvernement s'est également mobilisé pour accompagner les filières agricoles. Les filières animales maillent l'ensemble du territoire, avec une production souvent issue de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME), dont certaines qui apparaissent

urement touchées par la crise. C'est bien pour préserver ce type d'entreprise que le Gouvernement a annoncé des mesures immédiates de soutien, dont peuvent bénéficier les exploitations agricoles et les entreprises de transformation, notamment les TPE et PME. Le détail de ces mesures est disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises. Pour répondre à ces difficultés et faire face aux aléas, les outils européens de gestion des marchés agricoles sont également essentiels. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a porté au plan européen la nécessité que des mesures rapides et adaptées à chaque filière soient activées, et notamment pour aider au stockage privé, en particulier pour les filières laitière et fromagère, et pour les viandes ovine et caprine. La Commission européenne a activé plusieurs de ces outils et publié le 4 mai 2020 un paquet de mesures exceptionnelles visant à soutenir davantage les marchés agricoles et alimentaires les plus touchés par la crise du coronavirus. Les filières ovine et caprine bénéficient ainsi d'une aide au stockage privé, qui contribuera à soutenir ces filières. L'ensemble du Gouvernement, dont le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, est pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées le plus rapidement possible. La propagation mondiale du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite avec un double défi, sanitaire et économique auquel il convient de faire face collectivement.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28595

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2877

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 4020